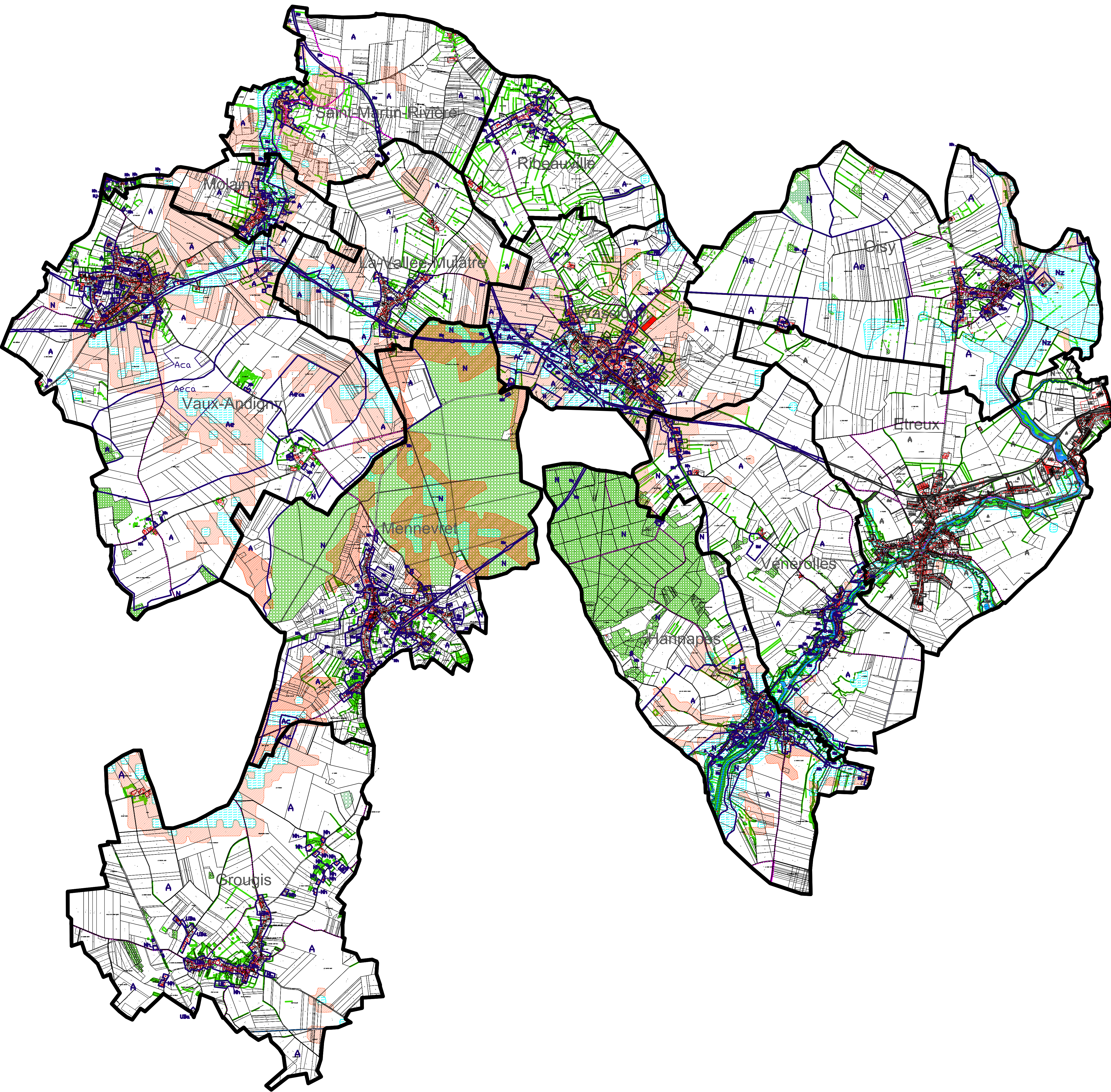




----- Nappe subfluvienne
----- Remontée de nappe - Sensibilité forte

LEGENDE :
A Zone agricole
Ac Secteur agricole dans le périmètre rapproché du captage AEP
Aca Secteur agricole où les éolennes sont autorisées
Aec Secteur agricole permettant l'exploitation de carrières à caractère industriel et commercial situé au sein du parc soliel
Aca Secteur agricole permettant l'exploitation de carrières à caractère industriel et commercial
N Zone naturelle
Nc Secteur naturel dans le périmètre rapproché du captage AEP
Nca Secteur naturel : carrière
Nci Secteur naturel : Dépôt de matériaux et matériel travaux publics
Ncih Secteur naturel : Equipement léger de sports et loisirs
Ncih Secteur naturel : Installations et constructions de sports et loisirs
Ncih Secteur naturel : Habitat diffus en milieu naturel
Ncih Secteur naturel : Habitat diffus en milieu naturel et en zone humide
Nj Secteur naturel : Jardins des fonds de parcelles à protéger
Nc Secteur naturel : Secteur dominé par la présence d'une zone humide
Nc Secteur naturel : Secteur dominé par la présence d'une zone humide dans le périmètre rapproché du captage AEP
UA Zone urbaine correspondant au paysage urbain de centre-bourg ou de village
UBa Secteur urbain : centre-bourg ou village situé en zone humide
UBe Secteur urbain : Faubourg à caractère rural
UBh Secteur urbain : Faubourg à caractère rural dans le périmètre rapproché du captage AEP
UBh Secteur urbain : Faubourg à caractère rural en zone humide
UBh Secteur urbain : Faubourg à caractère commercial
UBh Secteur urbain : Faubourg à caractère commercial en zone humide
UC Zone urbaine correspondant au paysage urbain de type pavillonnaire à caractère résidentiel abrité
UE Zone urbaine correspondant à des activités économiques
UEEx Secteur urbain : activités économiques en zone humide
IAUh Zone à urbaniser à vocation d'habitat
IAUe Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
ZAU Zone à urbaniser à plus long terme
Emplacement réservé (ER)
Bande de constructibilité (BdC)
Bande verte à stabiliser
Espace boisé classé (EBC)
▲ Elément remarquable ponctuel à protéger au titre de l'article L. 123-1-5 du CU
----- Chemin à protéger au titre de l'article L. 123-1-5 du CU
----- Trame végétale à protéger au titre de l'article L. 123-1-5 du CU
Risques liés aux remontées de nappe :
----- Nappe subfluvienne
----- Aléa de sensibilité forte

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LA THIERACHE D'AUMALE
(AISNE)

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

DECOUPAGE EN
ZONES
INTERCOMMUNAL
ECH : 1 / 15 000

2.0

Vu pour être annexé à la délibération en
date du:

Prescrit le:
Arrêté le:
Approuvé le:
Modifié le:

Bureau
d'études

S.A.S. "Aménager le Territoire Urbaniste"
15, rue des Veneurs - 50200 COMPIEGNE
Tél: 03 44 20 04 52